

Bulletin Municipal de Chaussenac

N° 45 - décembre 2010

Liberté - Egalité - Fraternité





Editorial

Pour une ruralité vivante ... ou le droit de vivre à la campagne.

Dois-je vous l'avouer, j'attache toujours une importance pour choisir le titre de l'éditorial. Voulant éviter tout slogan ou tout propos présomptueux, je cherche à formuler en quelque sorte un message. Pas un de ceux que l'on jette à la mer dans une bouteille, mais des mots que j'ai envie de faire partager au plus grand nombre d'entre vous.

En effet, l'action communale ne peut être une démarche solitaire car elle ne peut réussir que si elle est comprise, voire encouragée par les habitants – à titre individuel dans le quotidien de chacun de vous – ou collectivement dans le cadre d'une pratique associative.

La lettre d'information intitulée « **qui ne progresse... régresse** » diffusée au mois de novembre dernier est dans cette logique – tentant d'expliquer au mieux les choix de notre équipe municipale.

Comme prévu – 2011 – sera l'année de préparation et de phasage de travaux pour étendre nos réseaux collectifs d'assainissement ; la décision finale étant d'ordre financier et indirectement liée à l'obtention d'aides de l'Agence de l'eau « Adour Garonne » et du Conseil Général. Sur ce dernier point laissez-moi exprimer ma colère non retenue... et cela pour trois raisons :

- ❖ La première = malgré l'opposition de la quasi-totalité des associations d'élus (Régions, Départements, Maires ruraux,...), de l'AMF en moindre mesure ; le gouvernement a fait passer en force sa réforme territoriale : outre la mesure emblématique de supprimer les conseillers généraux et régionaux pour les remplacer par des conseillers territoriaux qui devraient suivre les affaires à la fois à l'échelle départementale et régionale, un article de cette loi stipule la suppression de la clause de compétence générale au Conseil Général et à la Région – obligeant ces deux collectivités à se concentrer sur leurs seules compétences obligatoires (domaine du social, de l'économie, de la formation...). « L'eau et l'assainissement » ne faisant pas partie de celle-ci, nos communes rurales risquent de ne plus recevoir de subventions pour financer de tels investissements.

- ❖ La deuxième = l'Agence « Adour Garonne » alimentée par les taxes payées par les usagers s'est fixé de nouveaux objectifs et priorités en direction des grandes collectivités – cela au détriment des communes rurales !! Pour mémoire rappelons que les subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil Général avaient été déterminantes pour nous aider à réaliser les lagunes de traitement des eaux usées en 2003.
- ❖ La troisième = c'est la poursuite du désengagement de l'Etat dû à la mise en œuvre de la RGPP (Réforme Générale des Politiques Publiques) où la suppression d'un fonctionnaire sur deux, partant en retraite, a des conséquences directes sur les services publics de nos zones rurales : (nous avons quotidiennement des exemples concrets = allongement des tournées des facteurs, réduction d'effectif au Trésor Public, à l'équipement, à l'ONF, à l'hôpital, dans l'enseignement... et même la suppression de la prison d'Aurillac !) qu'en sera-t-il bientôt de la sous-Préfecture de Mauriac ?

Pour toutes ces raisons, je me suis engagé à soutenir toutes les actions collectives d'élus afin de ne pas accepter que nos TERRITOIRES SOIENT MIS EN DANGER... Ces mots ne sont pas trop forts. A ce propos, on peut rappeler que les deux députés cantaliens (Vincent Descœur et Jean-Yves Bony) ont voté cette réforme territoriale contrairement aux deux sénateurs (Jacques Mezard – contre et Pierre Jarlier – abstention).

Compte tenu des problèmes humains, sociaux et financiers induits par l'urbanisation excessive*, je me mets à rêver que nos prochains candidats(es) aux élections nationales et législatives écrivent dans leur programme :

« Pour une France rurale passant de 20 % à 30 % de la population d'ici 2025 et non de 20 % à 10 % ! »

Bonne année 2011 à toutes et à tous.

Jacques Klem – maire



*le maire d'Asnières venu en visite à Ostenac, l'été dernier avec les éclaireurs ne déclarait-il pas que sa population municipale augmentait annuellement de 1000 habitants... alors que le Cantal en perdait autant.

Depuis juillet 2010 ... Activités et présence municipales, vie associative



Samedi 12 juin :
voyage dans le Limousin
organisé par
l'Association du Patrimoine.

Samedi 12 juin :	assemblée générale de l'U.S.C. – J.Marc DELBOS.
Dimanche 13 juin :	réunion du Comité des Fêtes – J.KLEM.
Lundi 20 juin :	conseil communautaire à Salers – J.KLEM.
Mardi 21 juin :	réunion du Syndicat Départemental d'électrification à Pleaux – J.KLEM.
Lundi 28 juin :	réunion du syndicat des transports scolaires canton de Pleaux – A.CHAMELOT.



Vendredi 2 juillet :
Tour du Cantal Pédestre
étape de Chaussenac.

Samedi 10 juillet :	fête du pain organisée par le Comice Agricole
Samedi 10 juillet :	inauguration de l'exposition « Quoi de 9 ? » organisée par l'Association du Patrimoine.
Dimanche 14 juillet :	cérémonie au monument en présence des Eclaireurs de France.



Samedi 17 juillet :
soirée jazz
clôture de l'expo « Quoi de 9 ? ».

Dimanche 18 juillet :
Samedi 24 juillet :

Conseil Municipal.
bourse d'échange organisée par le SEL.

Samedi 24 juillet :
visite du camp
des Eclaireurs à Ostenac.



Mercredi 28 juillet :
cérémonie de départ en retraite de
Mme Marie-Claude DUMAS.

31 juillet, 1^{er} et 2 août :
fête patronale.



Jeux inter villages

Départ de Mr l'abbé FEINTRENIE

Vendredi 13 août :

assemblée générale de l'Association du Patrimoine – J.KLEM.

Jeudi 2 septembre :

assemblée générale « Maisons paysannes de France » à Mauriac – J.KLEM – A.CHARLES.

Samedi 11 septembre :

Conseil Municipal.

Mardi 14 septembre :

C.R.O. (Conseil d'orientation CNFPT) à Clermont-Fd – J.KLEM.

Vendredi 17 septembre :

bureau du Comice Agricole de Chaussenac – J.KLEM – S.LAC.

Vendredi 24 septembre :

réunion Codecom accessibilité à Besse – S.CAPEL.

Samedi 25 septembre :

débat sur la réforme des collectivités territoriales à Mauriac – J.KLEM.

Lundi 27 septembre :

assemblée générale « Service aux personnes » à Mauriac – J.KLEM.

Samedi 2 octobre :

voyage d'étude à Brassac et St Germain Lembron (P. de D.) – Conseillers municipaux, membres d'Associations, personnel communal.

Samedi 16 octobre :
Jeudi 21 octobre :

voyage du Club Rencontre à Rocamadour et Alviac.
réunion du SIETOM à Drugeac – A.CHARLES.

Samedi 23 octobre :
comice agricole
J.KLEM – A.PICARONNY.



Vendredi 12 novembre :
Dimanche 14 novembre :

soirée théâtre organisée par le Comité des Fêtes
cérémonie du 11 novembre et repas avec l'ACPG
Chausseac-Brageac.

Mardi 16 novembre :

réception des travaux à l'Algère – J.KLEM –
A.PICARONNY.

Vendredi 19 novembre :

forum « jeunesse » organisé par le Conseil Régional à
Mauriac – J.KLEM.

Samedi 20 novembre :

cérémonie « Ste Barbe » - CPI pompiers de Pleaux –
J.KLEM.

23.24.25 novembre :

congrès des maires à
Paris.

Samedi 27 novembre :

Conseil Municipal.

et première chute de neige ...



Mariage

Le 10 août d'Anne-Sophie CHARLES et de Pierre Loussine DELSAUT.

Décès

Le 27 juillet à Aurillac - Joseph Camille LAYGUES né en 1935 à Chaussenac

Le 11 août à Pleaux - Bastien PIERRE né en 1988 à Mauriac

Le 21 août à Mauriac - Jean GAYOU né en 1932 à Villandraut (33)

Le 6 septembre à Vic en Bigorre (65) - Félicien DELFOSSE né en 1919 à Roubaix, propriétaire à Chaussenac

Le 12 septembre à Aurillac - Roger SAUTOU né en 1943 à Chaussenac

Le 26 septembre à Clermont - Paul FORETNEGRE né en 1941 à Chausenac

Le 11 novembre à Paris - Jacques RIBIERE né en 1925 à Paris XVIIIème, propriétaire à Ostenac

Le 30 octobre à Pleaux Marie-Louise RODDE épouse LECONNET née en 1926 à Chaussenac

Le 28 novembre à Aurillac - Michel ESCURE né en 1963 à Mauriac

Le 30 novembre à Chaussenac - Léonie SEILLIER née SAUTOU en 1912 à Chaussenac

Le 8 décembre à Chaussenac - Jean-Marie LAROCHE né en 1915 à Drugeac

Le 14 décembre à Clisson (44) - Marie-Anne NERRIERE née en 1959 à Montbert, propriétaire à Cussac.



Secrétariat... réorganisation temporaire = compte tenu de l'arrêt maladie de Madame Marie-Laure JOUGOUNOUX et du congé parental de Madame Isabelle CAPEL, il a fallu répondre au plus pressé en adaptant l'organisation du secrétariat, assuré par Madame Marie-José ISCHARD. C'est ainsi que l'ouverture au public a été modifiée comme suit :

Tous les mercredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

En cas d'urgence il est possible de contacter le maire ou le premier adjoint. En cas de besoin le secrétariat est ouvert les vendredis après-midi.

Périmètres de protection du forage (eau potable) : suite et fin...

Comme nous l'avons déjà indiqué, il a été nécessaire d'acquérir deux parcelles de quelques ares à Michel Bouyge et Laurent Dayral afin de finaliser le périmètre de protection immédiat (le barème d'achat a été fixé par le service des domaines).

En ce qui concerne le périmètre de protection rapproché, les exploitants concernés sont soumis à certaines prescriptions notamment sur l'interdiction ou la limitation d'épandage de lisier et d'engrais. Une indemnité pour servitude a été calculée suite à un état des lieux établi par la Chambre d'Agriculture et l'évaluation d'un expert financier. La commune a procédé au versement de cette indemnité à chaque propriétaire suivant la surface concernée. (budget « eau et assainissement ») :

Les exploitants sont GAEC des Frênes, GAEC de Contres, Yves Goutal et Christophe Raffy.

Le montant total des indemnités versées s'élève à 17.192,00€.

Il nous faut remercier ces exploitants qui concourent ainsi au programme communal « alimentation en eau potable de qualité » pour l'intérêt de tous.

« Qui ne progresse...régresse » : ainsi s'intitulait la lettre d'information municipale envoyée à tous les habitants afin de faire partager la réflexion de la municipalité pour assurer l'avenir de notre commune.

Une consultation va être lancée dès le mois de janvier afin de réaliser le projet seront proposés à la vente.

Colis de Noël = Ce ne sont pas moins de 41 colis qui ont été offerts à tous les chaussenacois âgés de plus de 75 ans (23 femmes et 18 hommes).

Quelques chiffres illustrent la gestion municipale = durant l'année 2010 =

55 délibérations prises par le conseil municipal.

552 mandats émis (pour paiement de factures).

568 titres émis (pour encaissement des loyers, locations diverses...

Communauté de communes du « Pays de Salers » = le conseil communautaire du 13 décembre dernier a été consacré à l'examen des actions 2010 et aux perspectives 2011.

La communauté dispose maintenant de 17 agents.

Dans le domaine économique – outre les zones d'activités de St Cernin, Pleaux, St Martin Valmeroux, la zone des « quatre routes » de Salers (12 hectares) devrait se concrétiser. Espérons l'accueil de nouvelles entreprises... donc des emplois. La coopérative de St Bonnet va bénéficier d'un engagement financier de 2, 6 millions d'euros... Dans le domaine du tourisme, l'opération « maison de Salers » est à confirmer...

Notons enfin que la suppression de la taxe professionnelle et la lourdeur des charges dues au stockage et ramassage des ordures ménagères constituent une préoccupation non négligeable pour les équilibres financiers de la Communauté et des habitants.

Taxes Foncières : Exonérations pour l'année 2010.

- 1 allocataire adulte handicapé,
- 22 allocataires âgés de plus de 75 ans et de condition modeste,
- 7 écrêtements sur la taxe « ordures ménagères »,

sont également exonérés : 6 hectares de chemins de remembrement, 1 hectare de bois reboisé, 827 hectares de prés et prairies naturelles.

Lorsque la taxe des ordures ménagères se cache dans la taxe foncière sur les propriétés bâties : (TFB)

L'état d'imposition que vous avez reçu au mois de septembre mérite quelques commentaires. Une fois de plus – vous avez pu constater une augmentation expliquée en partie par le fait que :

- 1) le produit global de ces taxes est réparti de la façon suivante
 - 27% pour la commune
 - 3% pour l'intercommunalité
 - 35% pour le conseil général
 - 10% pour le conseil régional
 - **et 24% pour les ordures ménagères !**
- 2) compte tenu de l'augmentation des bases (+ 1,2%) arrêté par le Ministère des Finances l'augmentation des taux décidée par chaque collectivité est en fait la suivante :
 - * + 3% par la commune
 - * + 8,1% par le conseil général
 - et + 4,24% par le conseil régional

A ce propos il faut souligner que le taux TFB est de 12,83 pour la commune de Chaussenac alors que la moyenne départementale est de 14,73 pour la même strate de communes, et de 22,4 à Clermont Ferrand !!...

3) la plus grosse augmentation concerne la taxe des ordures ménagère **(+15%)** ! basée sur la valeur locative de votre immeuble en remplacement de la redevance supprimée en 2008 ; décision injuste et inégalitaire, car ne prenant pas en compte le nombre d'habitants et le volume de déchets collectés par foyer.

Enfin pour 2011, 2012, on peut craindre que les collectivités soient amenées à augmenter les impôts locaux supportés par les ménages (cf. : réforme fiscale actant le désengagement de l'Etat et les transferts sur les collectivités)

Mauvaise nouvelle = lors de la présentation du projet de loi de finances devant le comité des finances locales, le Ministre du Budget a confirmé le gel en valeur des dotations de l'Etat aux collectivités locales pour les trois prochaines années.

Compte tenu de l'inflation annuelle, il s'agit en réalité d'une baisse annoncée des dotations de l'Etat (DGF et DGE) !!.

Analyse financière (suite)

Afin de compléter les informations publiées dans le bulletin municipal du mois de juillet dernier, il nous a semblé intéressant de communiquer ci-dessous les principaux constats réalisés par le Trésor public au regard des comptes de gestion 2006-2007-2008 et 2009 :

Après une période d'endettement, la commune de Chaussenac a retrouvé une capacité d'autofinancement nette positive en 2009 d'une part, grâce à une bonne maîtrise des charges de fonctionnement et d'autre part à une limitation des investissements en 2008 et 2009. Les marges de manœuvre restent limitées dans la mesure où le potentiel fiscal n'est pas optimisé. En effet les taux d'imposition sont de 13,07 (foncier bâti) ; 69,18 (foncier non bâti) ; 8,69 (taxe d'habitation) alors que ces taux sont respectivement de 16,26 – 76,82 – 9,16 – 19,48 dans les communes cantaliennes de la même catégorie.

Le montant d'impôts locaux par **habitant** est de 200,00 € à Chaussenac, alors qu'il est de 333,00 € en moyenne départementale.

Alimentation en eau potable

- Analyse complète et approfondie de l'eau du forage :

Résultat de l'analyse effectuée sous l'autorité de l'ARS (Agence Régionale de Santé) :

EAU DE QUALITE SATISFAISANTE

Température de l'eau : 15°

PH : 7,99

Equilibre calco-carbonique : bon

Fer – manganèse : ok

Absence de triazines, pesticides.

Arsenic inférieur aux limites de qualité

NB : coût de l'analyse : 837,88€ !!.

- Volume d'eau facturé en 2008 – 2009 = 32 838 m³
2009 – 2010 = 29 182 m³

Facturation correspondante (taxes et assainissement compris) = respectivement à 39 703,00 € et 39 088,00 €.

- Compteurs d'eau = un certain nombre de compteurs datent de 1963 !!. Nous avons donc décidé de poursuivre la campagne de remplacement des compteurs les plus anciens. C'est ainsi que Guy Seillier a effectué la pose de 36 compteurs depuis le 1^{er} janvier 2010.

(NB = 80 compteurs ont été changés entre 2001 et 2009).

Les puits et forages privés doivent être dorénavant déclarés en mairie :

Depuis le 01.01.2009, les particuliers qui prélèvent de l'eau à usage domestique à partir d'un ouvrage privé sont tenus de déclarer cette activité auprès de leur maire. (La redevance prévue est de 0,08 € / m³, à laquelle peut être ajoutée la redevance pollution).

Malgré le délai de réalisation et le coût ... = opération réussie.

Il a fallu être persévérant pour aboutir à la réalisation du forage en eau potable. On peut rappeler que ce dossier a été engagé en 2005 avec une étude de faisabilité par un hydrogéologue. Puis ce fut la réalisation du forage proprement dit, les essais de pompage, l'enquête publique, les multiples analyses d'eau, l'installation de la pompe et les connexions avec la station de pompage.

L'alimentation de la commune se fait maintenant à la fois par les sources initiales (dites du Couder) et par le forage. Afin de se mettre à l'abri de toute pollution bactérienne, et sur la recommandation de l'ARS (Agence Régionale de la Santé), une pompe à chlore a été installée au mois de septembre dernier. Grâce à un système de goutte à goutte, on évite dorénavant de javelliser outre mesure l'eau tous les 15 jours. Le coût final de l'opération s'élève à **38 616,00 € H.T. !!** ... subventionné par le Conseil Général à hauteur de 2 250,00 €. La subvention de l'Agence de l'eau est de 1250,00 €. Il faut ajouter le coût d'acquisition de terrain pour réaliser le périmètre de protection immédiat et les indemnités aux exploitants concernés par le périmètre rapproché.



En conclusion, une double satisfaction = nous sommes à l'abri d'un manque de ressource en eau (notamment l'été) et nous distribuons une eau de qualité bactériologique conforme à la consommation humaine.

Route de l'Algère ... ça roule.

La municipalité a donc réalisé cet automne le renforcement de la voie communale n° 9 dite de l'Algère (enfin dirons certains !). D'une longueur de 740 mètres, le coût de cette opération s'est élevé à **56 852,49 €** dont 9316,96 € de TVA. Les principaux postes de dépenses correspondent aux travaux suivants :

- couche d'accrochage (bitume) = 2520 m²
- curage de fossés = 626 mètres
- canalisation et busages = 41 mètres
- grave bitumineuse (1^{ère} couche de revêtement) = 286 tonnes
- béton bitumineux (2^{ème} couche) = 355 tonnes

On a veillé à ce que toutes les entrées d'habitation ainsi que celles des parcelles agricoles soient traitées (couche d'enrobé ou buses).

Après consultation de 4 entreprises de travaux publics, c'est l'entreprise « CROUTE » qui avait été retenue. Le plan de financement est le suivant :

- subvention du Département (FEC 2010) : 12 000,00 €
- subvention exceptionnelle (J.Y.BONY-Député, via Ministère de l'Intérieur) : 7 500,00 €
- budget communal dont 30 000,00 € par emprunt : 37 352,00 €

La récupération de la TVA sera effective seulement en 2012.

Souhaitons maintenant que cette voirie rénovée soit respectée, ainsi que la vitesse (70 km/h).



*A noter que la partie située au-delà du pont André (direction la Drulhe) a été réalisée par la commune de Brageac.

Comme vous avez pu le constater le coût du ramassage des ordures ménagères a considérablement augmenté et ceci pour plusieurs raisons :

- le passage de la redevance à la taxe a produit une augmentation. La redevance était un forfait par habitant occupant un logement. La taxe est calculée à partir de la valeur locative du logement (11,50 % en 2010),
- le coût de la collecte (transport, volume des ordures) ne cesse de progresser.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du « Pays de Salers » les déchets sont traités dans le centre d'enfouissement de la « Chaux Basse » à Drugeac. Ce centre étant soumis à une réglementation stricte (normes européennes), des travaux importants de mise aux normes ont dû être engagés :

Installation d'un portail de détection des déchets radioactifs, de cheminées pour traitement des fumées pestilentielles dues à la consommation des ordures, mise aux normes des casiers avec étanchéité renforcée, recouvrement des casiers remplis.

Une mise aux normes de la station de traitement des lixiviats (éléments liquides qui s'écoulent sous l'action de la pluie) est en cours d'étude. Ces travaux éviteront la pollution de l'environnement et plus particulièrement le ruisseau voisin.

Tout cela a un coût, d'où l'importance de trier au mieux nos déchets afin d'en réduire le volume mis en décharge.

« Trions ça déborde ! »

360 kg de déchets par an et par habitant, c'est deux fois plus qu'il y a 40 ans (source ADEME *) 1 à 2 % de croissance du poids de nos déchets ménagers par an.

80 % de ces déchets finissent en décharge ou sont incinérés.

Qu'est ce qu'un déchet ménager ?

Les déchets ménagers regroupent les déchets collectés et traités par les collectivités locales (déchets ménagers quotidiens et de manière occasionnelle ; encombrants et déchets verts).

Aujourd'hui réduire nos déchets est une nécessité.

L'augmentation de la population, l'évolution des modes de vie et les habitudes alimentaires contribuent à l'augmentation de la quantité de déchets que nous jetons.

De plus en plus de déchets c'est :

- des conséquences pour l'environnement,
- un gaspillage de matières premières,
- une consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre,
- une charge financière de plus en plus lourde pour les collectivités locales et les citoyens (actuellement 80 € la tonne).

Nous citoyens nous pouvons changer cette situation par :

- nos choix d'achats et nos comportements et ainsi contribuer à une réduction significative de nos déchets.

Quelques gestes simples :

- choisir les produits au détail ou en vrac souvent moins chers que les produits emballés,
- préférer les sacs réutilisables et les cabas ou les paniers pour faire les courses (les sacs des caisses représentent près de 70.000 tonnes de plastique par an et des risques pour les animaux et les paysages),
- ne pas accepter les pubs dans les boîtes aux lettres c'est réduire la quantité d'imprimés (40 kg par famille et par an),
- composter les déchets organiques divers : épluchures, restes de repas... afin d'obtenir un compost qui peut être utilisé comme engrais.

Agissons tous ensemble et protégeons notre environnement

A.C.

*ADEME. Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Soyons citoyens ! ...

Il nous paraît utile de recommander aux chaussenacois de trier certes ... en utilisant les contenants situés près du terrain de sport, en déposant les bouteilles, emballages, papier ... DANS et NON à côté !! de ceux-ci !!

Le compost des matières putrescibles est à encourager. Enfin le ramassage régulier des encombrants vous permet d'éliminer tant d'objets inutiles. Le tonnage ramassé annuellement est impressionnant...



Aide à la plantation des arbres :

Certes, il est facile de tronçonner un arbre, puis de le débiter – agréable de se chauffer au bois ... Mais ne faut-il pas penser à replanter ? A titre d'exemple : pour obtenir un beau chêne pédonculé, il faut attendre trois générations. Les fonctions des arbres sont multiples = agricole (protection des troupeaux face au vent et au soleil, production de bois) paysagère et filtration des intrants en amont et bords de cours d'eaux, abri d'espèces « faune et flore » !

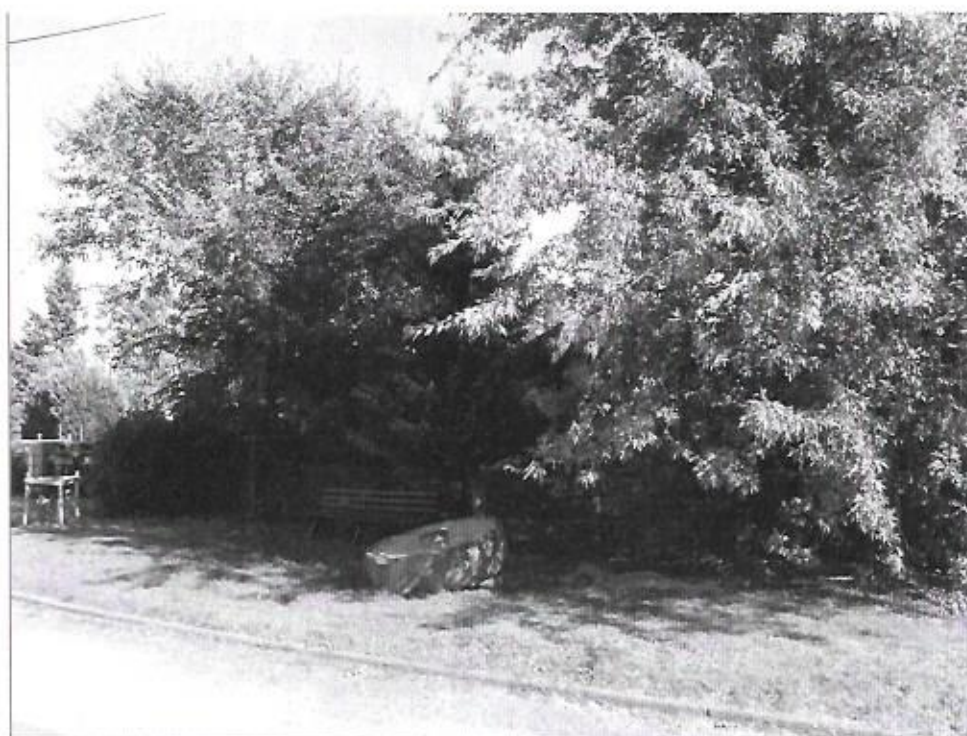
Renseignements et contacts = Mission Haies Auvergne – 04.71.60.24.95.

Fleurir notre commune :

La municipalité essaie d'améliorer le cadre de vie de la commune, notamment pendant la période estivale : jardinières devant l'école, la mairie, l'agence postale et cette année plantations de végétaux décoratifs au carrefour le Tilleul – le Fargeret.



Il nous faut remercier Sylvie, Jocelyne, Danièle et André (conseillers) pour leur concours. Ces efforts ont été récompensés en quelque sorte par l'attribution d'un deuxième prix (catégorie de moins de 1000 habitants) au concours départemental des villes et villages fleuris du Cantal.



Voyage de découverte

Cela faisait quelques mois que l'idée avait germé d'aller à la rencontre d'autres élus et de découvrir des réalisations municipales et intercommunales.

Ce fut chose faite le 2 octobre dernier où l'équipe municipale accompagnée de dirigeants d'associations chaussenacoises (USC, Patrimoine, Club «Rencontre», Comité des Fêtes) se sont rendus dans le Puy de Dôme, plus précisément :



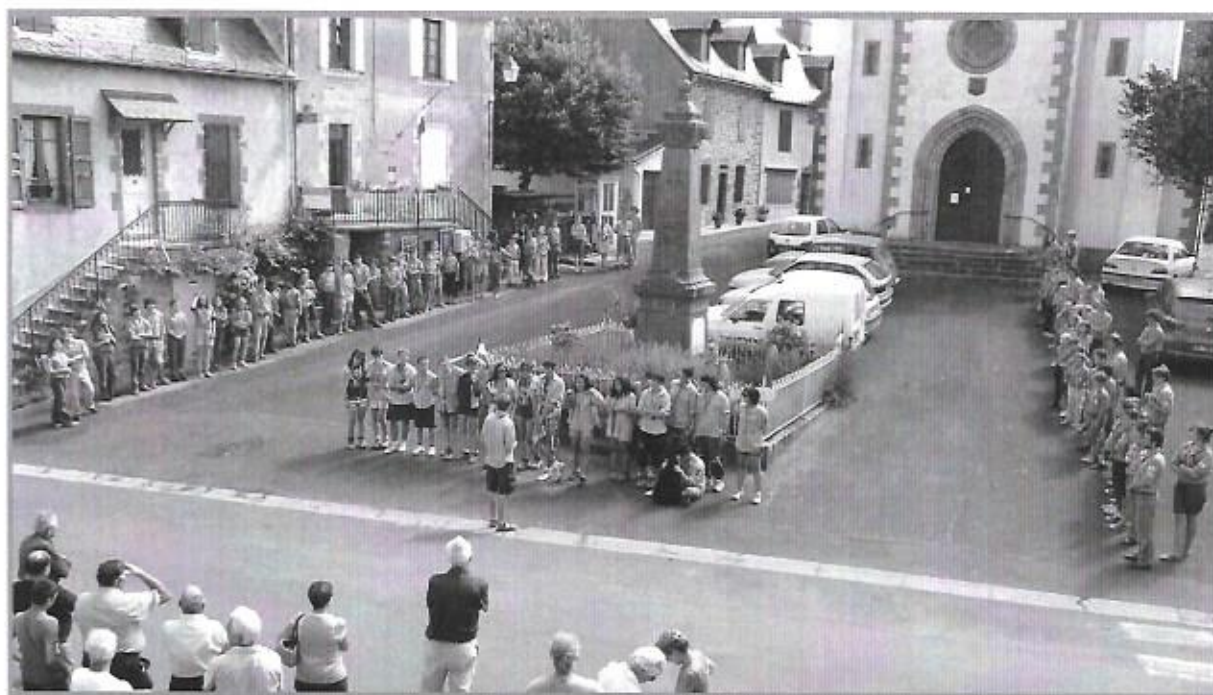
Le « Musée de la Mine »

à Brassac les Mines (cité obligée de se reconverter après la fermeture des mines) jouant la carte de l'intercommunalité, de l'économie (pour l'emploi), du tourisme avec 2 musées (La Mine et Peynet).

Nous avons pu dégager plusieurs points communs aux différentes rencontres et discussions engagées avec les nombreux élus qui nous ont accueillis, des élus dynamiques, fortement engagés pour saisir de nouvelles ambitions pour leur territoire en veillant à des pratiques démocratiques (rôle et avis des commissions,...)



- des investissements pour créer ou agrandir des zones commerciales ou d'activités : l'autoroute A 75 – toute proche est un immense atout...
- des équipements et des projets intercommunaux où la priorité est donnée au contenu plus qu'au contenant.
- une priorité aussi : offrir des services de proximité (ce qui explique l'engagement des élus pour défendre les services publics à la population) avec une attention particulière en direction de la jeunesse, tout en exprimant un esprit d'ouverture vers l'extérieur (accueil touristique axé sur le patrimoine, l'histoire, l'agriculture et la viticulture (Boudes) ;
- **Soit une bouffée d'oxygène – bien que l'altitude y soit plus basse ..., une démonstration aussi qu'il peut faire bon vivre au milieu de la campagne.**



La cérémonie traditionnelle qui s'est déroulée devant le monument aux morts a eu un caractère particulier grâce à la présence de la centaine d'Eclaireurs qui campaient au Moulin d'Ostenac et sur un terrain situé à proximité sur la commune de Brageac. Aux 70 scouts venus de la banlieue parisienne (Bois Colombes) s'étaient joints 35 scouts espagnols venus de Grenade.

On ne pouvait pas mieux illustrer l'esprit de FRATERNITÉ partagé par des jeunes venus d'ailleurs et les habitants de notre commune. Ajoutons à cela – l'émotion – d'entendre retentir l'hymne scout « ensemble » au cœur de notre bourg lors de la cérémonie du 14 juillet.

Venus de Bois Colombes, ils étaient 12 lutins, 20 louveteaux, 32 éclaireurs et 14 encadrants. Une trentaine d'éclaireurs venus de Catalogne (Espagne) les ont rejoints lors d'un week-end.



Una annada de botaròs

Quò fasiá bien cinç ans que n'aviam pas amassar tan de botaròs ! Quant parlam de botaròs, segur, n'i a qu'un : quo's lo cèpe.

Les « parisiens » amassan pès gris, pès jaunes, chantarèlas, pès de motons ... nosautres amassam res que les botaròs.

Passats a la padèla, totes soguets o amb de las trufas o amb des uòus per faire una omeleta plan bavosa ... i a res de melhor ...



questa annada avèm mèma pogut faire de conservas. Quanhe trabalh, les faire cuire, emplenar les bòcals, esterilisar ... de que s'ocupar mai aqueste ivèrn podrèm nos regalar.

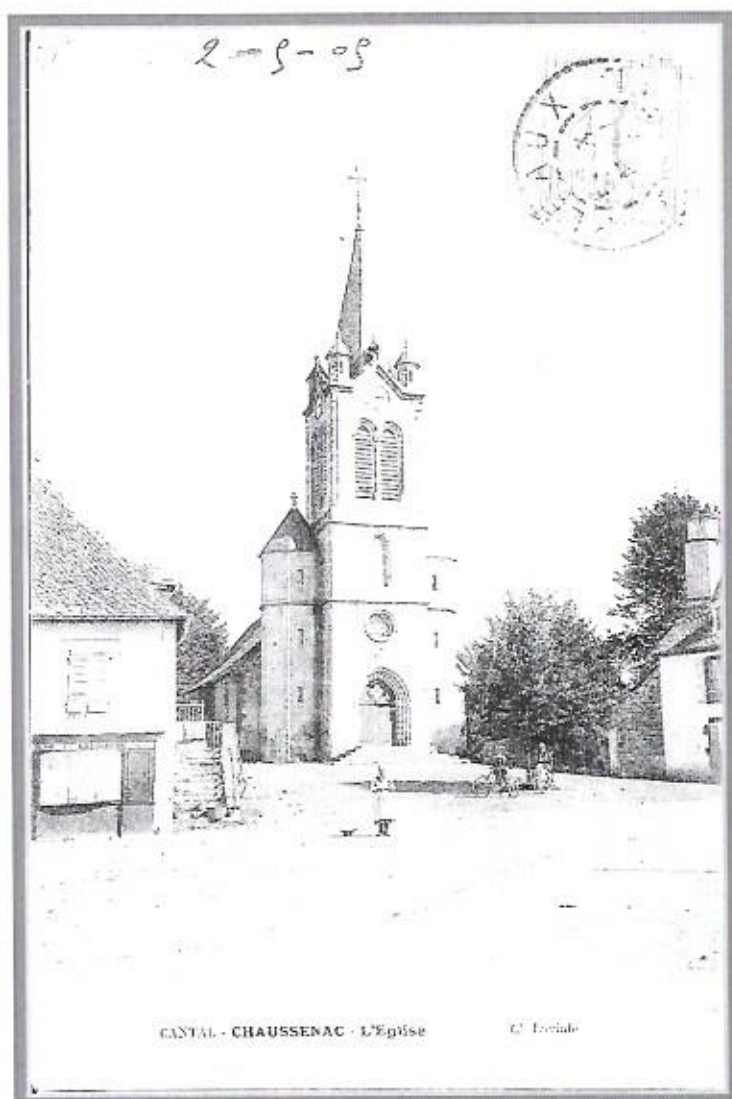
er legir l'occitan :

o se legit ou, lo = lou

ò = o (un còp = une fois)

nh = gn (la montanha = la montagne)

lh = ll (melhor = meilleur)



Place de l'église : vers 1900.

Il s'agit d'une carte postale éditée à partir d'un cliché d'un photographe installé à Pleaux (cf. : LAVIALE). Comme on peut le constater – la maison de gauche (couverte en lauzes) abritait un commerce d'EPICERIE-ROUENNERIE – trois personnages : une femme en blouse ayant posé son chapeau sur le sol, plus loin à l'ombre d'un arbre, deux cyclistes. A noter l'ancienne porte de l'église, déposée dans la cave actuelle de l'ancien presbytère (bâtiment de droite). Naturellement le monument aux morts actuel n'était pas encore implanté sur la place. La photographie avait été prise à 14 h 15 lors d'une journée ensoleillée. Les volets étaient fermés ... afin de se protéger de la canicule ?



Autre vue avec
chars et charrettes
en plus ...

NB : n'hésitez pas à nous communiquer des anciennes photographies pour illustrer notre bulletin et faire partager « l'histoire ancienne »...

Quelques anciennes définitions ...

AUNE (Vergne, Verne) :

Arbre de la famille des bétulinées. Arbre qui croît surtout dans les sols aqueux, sur les bords des ruisseaux et rivières.

Exploité en taillis, il peut fournir beaucoup de bois pour le chauffage dans nos campagnes, notamment pour les fours.

BERGERONNETTE (Hoche-queue) :

Joli petit oiseau du genre fauvette ... les bergeronnettes sont très utiles à l'agriculture par la destruction des insectes qu'elles dévorent ... à proximité des bestiaux.

BIDET :

Cheval de petite taille, trapu, ramassé, qui sert pour faire des courses en poste ou des voyages.

FOIN :

Quel est le moment indiqué par la raison et la pratique éclairée pour faucher les prairies ? C'est celui pendant lequel les plantes, ayant tout leur développement, ne sont pas encore épuisées par la formation de la graine. Or comme cette formation commence immédiatement après la fécondation, il en résulte, naturellement que la faux doit entrer dans le pré lorsque la majorité des plantes est en fleur, ...

VAINE PATURE :

Droit réciproque, acquis aux habitants d'une commune ou d'un village, de faire paître leurs animaux dans toutes les terres dépourvues de récolte ... la vaine pâture s'oppose à tout progrès agricole ... empêchant de faire des prairies artificielles ou des racines fourragères, ...

Source = vocabulaire agricole à l'usage des élèves – 1875.

Enseignement primaire en 1895 ...

❖ Vacances dans les écoles publiques :

- sortie le mardi 14 juillet après la classe du soir
- rentrée le lundi 30 septembre à huit heures du matin.

❖ Matériel d'enseignement :

- pour Chaussenac (l'école des garçons) : une carte de France
- une collection de livres destinés à la bibliothèque de l'école du Claux, ...

❖ Textes de compositions proposés :

- pour les garçons = une ferme bien tenue – vous avez visité une ferme bien tenue. Décrivez-la.
- pour les filles !! Exactitude, ordre, propreté. Dites ce que vous pensez de ces qualités chez une ménagère ...

❖ Instituteurs en 1895 par ordre d'ancienneté à Chaussenac, Tourniac, Brageac, ...

Mr BOUDOU à Tourniac 35 ans d'ancienneté,
Mr TRINEARD à Brageac 32 ans d'ancienneté,
Mr CELLIER à Chaussenac 15 ans d'ancienneté,
Mr TERRAIL à Ally 3 ans d'ancienneté,
Mme GUIBERT à Tourniac 22 ans d'ancienneté,
Mme DELFOUR à Laferrière – Tourniac 13 ans d'ancienneté,
Mme CELLIER à Chaussenac 10 ans d'ancienneté,
Mme JARRIGE à Brageac 10 ans d'ancienneté,
Mme LADEN à Chaussenac 6 ans d'ancienneté.

❖ Et en 1923 :

Mr Antoine BABUS à Tourniac 43 ans d'ancienneté,
Mr Pierre PARRA à Barriac 23 ans d'ancienneté,
Mr Denis DUGAL à Tourniac 15 ans d'ancienneté,
Mr Eugène FIALEX à Chaussenac 17 ans d'ancienneté.

Source = Bulletins de l'enseignement primaire du Cantal

Moins de maisons vacantes à Chaussenac

On peut signaler que depuis 5 ans, une dizaine de maisons sont rénovées ou en cours de rénovation.

Bienvenue aux nouveaux résidents, parmi lesquels Mr Marc WIBAUX nouveau propriétaire à Contres. Horloger renommé spécialisé dans la restauration de pendules anciennes et la réparation de montres toutes marques. Ce professionnel complète le panel d'artisans déjà présents à Chaussenac (Jean-Louis BELHOMME : charpentier – menuisier à Ostenac, Christian SEILLIER : exploitant forestier, Anne-Marie LAC et Jean-Luc BARBAZANGE : PMS restaurant, Cécile LESCURE : salon de coiffure et Ludovic MILLION : bois et travaux publics à Escladines.

Un nouveau DVD à voir ...

L'étape chaussenacoise du Tour du Cantal Pédestre a été l'occasion de réaliser un DVD sur notre commune. Le scénario 2010 a été construit autour de plusieurs témoignages de nouveaux habitants nous faisant partager leurs sentiments sur leur nouvelle vie chaussenacoise, leur participation à la vie associative et parfois leur passion. Plusieurs minutes furent aussi consacrées à la jeune génération de chaussenacois (garçons et filles).

Transport scolaire :

Le coût du ramassage scolaire est assuré par les familles, le Conseil Général et la commune (d'origine des élèves et collégiens).

La participation de notre commune s'est élevée en 2010 à 2.300,00 €.

Ça fait toujours plaisir ... :

Comme vous le savez votre municipalité verse des subventions à plusieurs associations afin de les encourager dans leurs actions. Le plus grand nombre nous adresse un petit mot de remerciement ... ça fait plaisir ...

« Dériv'chaînes »

Organisatrice d'une grande manifestation pour vététistes a élu un nouveau bureau – (Robert DAUVER : Président, Olivier LASCAUX : Secrétaire, ...). Victime de leur succès (700 participants en 2010), les responsables de l'association expriment « un peu de lassitude » face au défi ... mais persévérance et courage assurent l'avenir.

Signalétique :

C'est dans le cadre d'une opération groupée sur l'ensemble des communes du « pays de Salers » que des panneaux signalétiques vont être installés à différents carrefours afin d'indiquer les équipements publics, les commerces, les gîtes et les artisans.

Rappels :

Pour toute construction, ou projet d'amélioration du bâti n'oubliez pas de faire les déclarations nécessaires en mairie (cf. = autorisation préalable ou permis de construire). Voir l'article à ce sujet sur le dernier bulletin municipal et renseignements en mairie.

S.I.E.T.O.M.
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELIMINATION ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES
DES CANTONS DE MAURIAC – PLEAUX – SALERS – ST CERNIN
Mairie – 15140 DRUGEAC

Horaires d'ouverture du Centre d'Enfouissement Technique

Du lundi au vendredi
8 h 00 – 12 h 00 et 13 h 30 – 17 h 30
sauf le vendredi fermeture à 16 h 30

Numéros utiles

Secrétariat : Tél. 04.71.69.43.42 – Fax 04.71.69.12.70 – sietom2@wanadoo.fr

M. ANGLARD Patrice (responsable du CET) : 06.08.87.31.63

M. FOUILHOUX Elie (chauffeur camion tri sélectif) : 06.07.23.73.42

ASeD – Cantal (Adavemic) est l'une des associations au service de l'autonomie des personnes (aide aux actes essentiels de la vie = lever, habillage, toilette, ...) (entretien du cadre de vie = logement, linge) (accompagnement social), ...

Une antenne existe à Mauriac (Mme J. NOEL : 04.71.68.15.85)

NB : en 2009 – sur le canton de Pleaux = 116 personnes aidées pour 17 422 heures réalisées.

**Depuis le 1^{er} juillet, la Cram est
devenue Carsat Auvergne**

(Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail)

**et sa mission en santé au travail est désormais
placée sous l'enseigne**

**« L'Assurance Maladie Risques
Professionnels Auvergne ».**

Mise en ligne de
l'offre de formation 2011 du

Département Risques Professionnels sur
www.carsat-auvergne.fr

courant octobre 2010

CIDFF = Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles :

Grande Cause Nationale 2010, les violences au sein du couple revêtent un caractère inacceptable.

En effet, selon les statistiques, 1 femme sur 10 déclare avoir subi ou subir des violences de la part de leur conjoint ou concubin.

Le Cantal n'échappe malheureusement pas à ce fléau, qui se voit renforcé par des problématiques d'accès aux droits, de méconnaissance du phénomène, d'isolement social et géographique ainsi que par les préjugés, notamment dans les communes isolées du département.

Contacts et renseignements : CIDFF 04 71 46 89 50.

**Prêt pour
le tout
numérique ?**



Pour en savoir plus :
www.tousaunumerique.fr
ou **0 970 818 818** (prix d'un appel local)

Bientôt la TNT

L'ensemble des foyers recevra des plaquettes d'information trois mois avant le passage à la TNT (le **10 mai 2011**) ; pour les informer sur les équipements nécessaires ; un courrier quand une simple réorientation de l'antenne est nécessaire ; des bordereaux sur les écrans de télévision indiquant le passage prochain à la TNT lorsque le poste de télévision nécessite d'être équipé d'un récepteur ; FTN organisera des réunions publiques et une « caravane » diffusera dans les communes des plaquettes d'information lors de marchés ou de manifestations. **Un numéro vert est déjà à disposition : 0970.818.818 ainsi qu'un site internet : www.tousaunumerique.fr**

FOOTBALL :

Prise de position des dirigeants cantaliens...

« 20 juin 2010 : tsunami en Afrique du Sud. Une vague bleue déferle sur la Coupe du monde et provoque un cataclysme sans précédent dans le football français. En quelques minutes, les images font le tour du globe. 23 nantis du football paillettes ont mis à mal notre sport, notre passion. Le football français ne tourne plus rond.

Malgré cela, un mois plus tard, nos moins de 19 ans sont Champions d'Europe. Les « mini bleus » montrent l'exemple à leurs aînés et redonnent des couleurs au football français.

Loin du « star système », le football cantalien va reprendre du service et continuer à rassembler les passionnés que nous sommes. Notre force est le bénévolat. C'est tous ensemble (joueurs, éducateurs, arbitres, dirigeants) que nous continuerons à faire vivre notre football dans le département.

Notre football, c'est celui qui anime chaque week-end les villages de notre département autour de la passion, du plaisir, de l'amitié mais aussi et surtout du respect de l'autre. »

Le comité Directeur 15.

On ne peut que partager et les remercier d'avoir le courage de le dire ...

Hausse des tarifs d'électricité !

Trouvez ci-dessous les explications d'EDF :

« L'évolution des tarifs réglementés de l'électricité décidée par les pouvoirs publics est applicable depuis le 15 août dernier. Son principal objectif est de prendre en compte l'augmentation du rythme des investissements dans les réseaux et le parc de production. Cette décision doit permettre à la France d'assurer sur le long terme l'intégrité de son système électrique et sa sécurité d'approvisionnement énergétique. Elle se traduit par une hausse moyenne de 4 % pour les tarifs bleus professionnels, de 4,5 % pour les tarifs jaunes et de 5,5 % pour les tarifs verts. ».

Comme cela est bien dit !!



Soutenez la candidature au label **UNESCO**
Homme et biosphère bassin Dordogne

sur le site
www.biosphere-bassin-dordogne.org

Agriculture

Inquiétude et angoisse chez les éleveurs laitiers : malgré l'annonce d'augmentation du prix du lait aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2010, l'année 2011 s'annonce encore difficile. A noter la baisse des ventes des fromages « Cantal » et « Salers », d'où la constitution de stocks et une pression des prix à la baisse ...

A noter que le comportement des transformateurs pose problème ... à titre d'exemple si on compare la France et le Canada – pour un prix identique au consommateur (1,37 € / L.)

- le paysan français touche 0,27 € / L.
- le paysan canadien touche 0,46 € / L.

et les transformateurs touchent respectivement 0,83 € / L. et 0,64 € / L. !!!

Les lignes électriques peuvent-elles affecter les animaux ?

Certains éleveurs s'interrogent sur la proximité avec des lignes haute ou très haute tension, craignant que ce voisinage puisse être à l'origine de troubles pour leur bétail.

Les champs magnétiques 50 Hz, tels que ceux émis par les lignes électriques, n'ont aucun impact direct sur la santé des animaux d'élevage, comme le montrent les nombreuses études conduites chez les éleveurs au Canada, aux Etats-Unis ou encore en Suède.

Il est vrai en revanche, que les animaux d'élevage peuvent être sensibles à de faibles tensions et courants parasites pouvant circuler dans les bâtiments d'élevage. Les sources peuvent en être les défauts de l'installation électrique ou des équipements électriques de ces bâtiments, mais ils peuvent également être induits par les champs électriques et magnétiques. Il s'agit donc là d'un possible effet indirect de ces champs.

Coupe de bois en forêt et environnement : Recommandations pour mieux faire !

Les coupes forestières sont bénéfiques pour la productivité de la forêt à court terme (celui de la rentrée d'argent). Pour qu'elles le restent à long terme (celui de la régénération de la forêt, du maintien de sa bonne santé et de sa production pour le propriétaire suivant, et de son acceptation par le non forestier), quelques bonnes pratiques s'imposent.

Les grandes coupes rases sont souvent la solution la moins pertinente, pour les propriétaires actuels et futurs comme pour l'environnement.

De plus, au-delà de l'intérêt du propriétaire, il y a l'intérêt général ; c'est pourquoi certaines bonnes pratiques sont également des obligations réglementaires.

Renseignements auprès de : CRPF = tel. 04 71 63 40 56.

Club Rencontre

Une crêpe à la main, « un boriò onsi », rendez vous dans la cour de récréation (si chère à bon nombre d'entre nous), sous un beau ciel d'août pour la énième kermesse du Club.



Autre rendez vous la sortie d'automne, quelque peu retardée, nous amenait dans le département voisin du Lot. Tout d'abord à Alvignac où nous attendait un souffleur de verre pour une démonstration à vous couper le souffle ! Mais pas l'appétit ! car de bons produits du terroir nous attendaient ce midi là au « Belvédère », avant la visite de la forêt des singes à Rocamadour.

Enfin nous terminions l'année autour d'une bonne table pour le repas de Noël servi « Aux Amis Gourmands »
Bon Noël et Bonne Fête de fin d'année à tous

Le Club « Loisirs Créatifs »

Le Club a repris avec joie et bonne humeur ses activités : tricot, patchwork, broderie, couture ... Les adhérentes passionnées se réunissent tous les vendredis à partir de 14 heures pour partager leur savoir-faire. Venez nous rejoindre si vous êtes intéressées (és).
La Présidente



Association Patrimoine de Chaussenac

L'année 2010 a vu la réalisation des activités traditionnelles de l'Association avec le succès escompté :

- Le théâtre, avec cette année une troupe de café-théâtre humoristique
- La sortie en Haute-Vienne au musée Rebeyrolle à Eymoutiers et les jardins de Ginette
- **« Quoi de 9 ? »** du 10 au 18 juillet, avec cette année encore un record avec plus de 2.500 visites, mieux qu'en 2009. L'originalité est d'avoir mêlé des photographes régionaux et nationaux ainsi que d'avoir une photographe qui soit venue spécialement de Chine pour exposer chez nous. Tous ont aimé notre façon de les présenter, ainsi que le dynamisme de Chaussenac, dont certains doutaient avant d'y arriver. Enfin, ils ont apprécié d'être conviés à la « Génisse à la broche », dialoguant librement à cette occasion avec tous dans la cour de l'école. Certains nous ont déjà fait part de participer l'année prochaine.

L'assemblée a renouvelé le Bureau de la façon suivante :

M. Klem, président d'honneur - M. Ivanoff, président - M. Charles, vice-président
Mme Cahuc, trésorière - Mme Degoul, secrétaire.

Le Bureau adresse ses plus vifs remerciements à tous les bénévoles qui ont donné généreusement de leur temps pour le succès de toutes les manifestations organisées. Il remercie aussi les propriétaires qui ont ouvert leurs propriétés pour **« Quoi de 9 »**, dont la prochaine édition aura lieu du 16 au 24 juillet, date de la prochaine assemblée.

Le Bureau adresse enfin tous ses vœux aux Chaussenacois et leur souhaite une excellente année 2011.



Au moulin d'Ostenac, juillet 2010

Association Communale de Chasse Agréée « Passion sanglier »

La chasse au sanglier pratiquée par plus de la moitié des chasseurs de notre région se déroule en plusieurs phases.

Tout d'abord, la traque consiste à repérer l'animal qui a l'art de se dissimuler dans des lieux fourrés, difficiles d'accès, mais parfois dans des endroits plus inattendus.

Dès le matin, les traqueurs, un chien en laisse font le « **pied** ». Ils tentent de localiser l'animal, de l'approcher au plus près sans le faire déguerpir. Lorsque le repérage est terminé, souvent peu avant midi, les traqueurs font le point en vue de la battue qui se déroulera l'après midi.

Au lieu de rassemblement choisi, les participants écoutent les directives de GUY, chef de battue : rappel des consignes de sécurité, stratégie adoptée, répartition des rôles et des postes de tireurs pour boucler l'enceinte.

Au son du cor, la battue commence. Les aboiements renseignent les traqueurs qui encouragent de la voix leurs chiens. Dès qu'ils sont très proches, le sanglier fuit ou fait face à la meute surtout s'il s'agit d'un solitaire ou d'une laie avec ses marcassins : c'est **le ferme**. Le traqueur doit aller en renfort pour tuer l'animal afin qu'il ne blesse pas les chiens, mais la plupart du temps celui-ci se dérobe dès qu'il sent la présence humaine. Une course poursuite s'engage ponctuée par les aboiements qui emplissent la vallée.

Pour les chasseurs postés, le stress augmente lorsque les hurlements approchent. Le sanglier va-t-il grâce à son odorât très développé éventer le tireur et le contourner ? C'est très souvent le cas.

Lorsque l'animal est abattu, souvent dans des endroits difficiles d'accès, il est nécessaire de faire la chaîne pour le sortir du ravin. Notre terrain de chasse au gros gibier est très accidenté : bois d'Ostenac, de Cussac, de Sartel...

Les invités qui pour la première fois participent à la traque sont surpris par la difficulté du terrain. De nombreuses ravines et éboulis rendent la progression lente et parfois dangereuse. Notre commune est en effet à l'extrémité ouest du plus grand volcan d'Europe : le Cantal. Les éboulis d'Ostenac mais celui du Puy Réjot méritent le détour des passionnés de nature autres que les chasseurs.



Si le sanglier est de taille respectable, il est amené sur la place du village, exposé pour la photo souvenir et pesé. Les pronostics vont bon train et sont toujours très proches de la réalité.

Ensuite il est fêté « Aux Amis Gourmands ». Pour finir, c'est au moulin qu'il sera dépecé.

Le plus gros solitaire de cette saison accusait un poids de 91 kg d'après la balance romaine officielle de la société de chasse.

Des accompagnateurs adultes non chasseurs assistent parfois au déroulement des battues ainsi que des enfants ayant une autorisation parentale.

Le secrétaire : Alfred CELIER.

Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre « Brageac – Chaussenac »

L'ACPG Chaussenac – Brageac et la municipalité ont organisé comme d'habitude – dignement – la cérémonie du 11 novembre, célébrant ainsi le 92^{ème} anniversaire de l'armistice mettant fin à la guerre mondiale de 14 – 18.

Guerre - qui a particulièrement touché – nos communes rurales avec ses milliers de jeunes hommes morts, blessés ou invalides.

Dépôt de gerbes, message des anciens combattants et du secrétaire d'Etat, minute de silence ont ponctué la cérémonie en présence de nombreux chaussenacois.

Le repas traditionnel a réuni une vingtaine de convives.

Il nous faut aussi évoquer le décès de Joseph LAYGUES – ancien d'Algérie – notre association (FNACA) était présente aux obsèques et partageait la peine de la famille.

A noter enfin – que la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie – à l'échelle cantonale aura probablement lieu en 2011 à Chaussenac. L'organisation sera assurée par la FNACA en liaison avec la municipalité.



Bibliothèque

« Eveiller et entretenir le désir d'ouverture au monde... »

Accessible à toutes les sensibilités, aux lecteurs et non lecteurs de tous âges, la bibliothèque offre à chacun de nous de retrouver le goût de la découverte.

Depuis le 13 novembre dernier, nous accueillons l'exposition « Burons et granges d'altitude de la vallée du Mars » prêtée par l'Association ASPECT du Falgoux – ouverte tous les : lundis de 14 à 16 h., mercredis de 15 à 17 h. et samedis de 10 à 12 h. – entrée libre.



Mercredi 8 décembre
Monsieur et Madame MALET
nous rendaient visite pour
nous présenter leurs livres :
« Le sortilège du marais »
dernier ouvrage de Jackie
DURRIEU MALET et « Le sol
de mes pères » premier
roman pour André MALET.

Cet après midi plus convivial que commercial est l'occasion pour rappeler à tous qu'il n'y a aucune obligation d'achat lors de passage d'auteur à la bibliothèque. Vous pouvez donc venir tout simplement bavarder avec des gens pour qui la passion de l'écriture se partage et se nourrit de contact humain.

Comme tous les bénévoles d'autres associations de la commune ou d'ailleurs qui donnent sans compter, notre seul but est d'instaurer des temps d'échange, de rencontre, d'enrichissement mutuel, en laissant nos travers et nos faiblesses de côté.

Nous vous souhaitons à tous de Bonnes Fêtes de fin d'année,
Les bénévoles
Danièle, Jocelyne, Laure et Sylvie

Comice Agricole



L'Association du Comice Agricole de Chaussenac s'est félicité du succès de

« **La Génisse à la Broche** » manifestation organisée par ses soins le samedi 10 juillet où le public est venu en très grand nombre.

L'Association a aussi mis en place son traditionnel **Comice Agricole de Chaussenac** le samedi 23 octobre, il a connu un vif succès, 10 éleveurs ont présenté 98 animaux. (10% de plus qu'en 2009).

Les différentes catégories ont été soumises à l'appréciation du jury. (Michel GANE de St Julien aux Bois et Michel FRUQUIERES du Vigean).

Malgré les cours bas et la difficulté de trouver des acheteurs, on peut féliciter les éleveurs de leur présence, de leur ténacité dans la volonté d'exercer ce métier. La qualité et la performance sont depuis toujours les objectifs qu'ils se sont fixés.

Le palmarès a été rendu en présence de 50 participants. Le repas traditionnel a été servi aux « Amis Gourmands ». Le Président et toute son équipe n'ont pu qu'être satisfaits de l'édition 2010.



Lors du vin d'honneur nous avons pu noter avec plaisir la présence de Messieurs Jacques KLEM, maire de Chaussenac, d'Abel PICARONNY, 1er adjoint, des conseillers municipaux ainsi que celle de nombreux maires du Canton de Pleaux.

La date de l'Assemblée Générale annuelle sera communiquée dans le courant du mois de janvier 2011.

Bonnes fêtes à tous.

Le bureau.

Comité des fêtes

2010 arrive déjà à sa fin et donc voici le temps des comptes rendus.

Cette année, forte en évènements, nous a permis de nous retrouver tout d'abord pour l'étape du TOUR DU CANTAL PEDESTRE le 02 juillet pour passer une très agréable journée.

Puis la fête patronale nous a rassemblés. Même si l'ambiance était un peu particulière, le samedi après-midi, l'inter villages a su nous faire passer une agréable journée avec bonne humeur sous un soleil radieux. Le soir, c'est en musique avec « AURILLAC SUR MER » que nous nous sommes mis à table. Le dimanche a été très perturbé par le temps. L'orage n'a pas empêché certains courageux de venir au spectacle de cirque. Après beaucoup d'hésitations, le feu d'artifice a été tiré devant une assistance plutôt satisfaite ; pour ensuite venir passer la soirée à écouter de belles chansons avec « AURILLAC SUR MER ».

De nouveau, le temps a contraint les pétanqueurs à concourir sous la pluie.



Cette année, le Comité des Fêtes a organisé une soirée théâtre avec le groupe « LES XAINTRIGOLOS » où leur troisième spectacle « le bar des joyeux fêtards » a su nous faire rire toute la soirée.

Nous avons clôturé cette année, comme le veut la tradition, avec les illuminations du bourg et de la salle des fêtes pour préparer l'arrivée du Père Noël. Comme chaque année tous les habitants étaient invités à décorer leur maison.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

La présidente.

**ECOLE DE FOOT
ENTENTE DE LA MARONNE
USAM-ALPB-USL**

=

**Un lieu d'éducation
de formation sportive
pour les jeunes**

L'école de Football de l'entente de la Maronne est née en 2004. Auparavant les jeunes jouaient à Pleaux ou St Martin Valmeroux. La particularité de l'association est d'appartenir aujourd'hui à quatre clubs : Amicale Laïque PLEAUX-BARRIAC ; Union Sportive ASPRE-MARONNE ; Union Sportive LOUPIAC - ST-CHRISTOPHE. Union Sportive CHAUSSENACOISE. Chaque club paie la licence à ses enfants et verse une cotisation annuelle de 300€. Les subventions proviennent des communes, du Conseil Général, de la CODECOM, de la jeunesse et les sports, de diverses manifestations. Voilà en résumé le financement de l'association pour un budget annuel de 8 à 10 milles Euros !!

L'école de foot encadre les enfants de 5 ans à 15 ans dans plusieurs catégories :

- de 5 à 8 ans avec 3 éducateurs
- de 9 à 10 ans avec 3 éducateurs
- de 10 à 11 ans avec 2 éducateurs
- de 12 à 13 ans avec 3 éducateurs
- de 14 à 15 ans avec 3 éducateurs

Au total ce sont 80 enfants qui jouent les samedis et s'entraînent une fois par semaine. Pour l'USC :

2 éducateurs avec les 13 ans LAVERGNE Serge et BRAJOU Jean lou qui est aussi le secrétaire de l'école de foot.

12 enfants de 5 à 15 ans. L'avenir des clubs dépend en partie de sa jeunesse. Chaque club doit s'investir pour voir prospérer l'école de football de l'ENTENTE de la MARONNE.



Quelques nouvelles de l'USC,

Depuis le début de la saison le club renoue avec la 1^{ère} division, mais les temps sont durs et le changement de niveau ne se fait pas sans mal. Le début de saison est très difficile, mais les dernières sorties laissent présager une seconde partie de saison plus favorable aux joueurs de Christophe Borne, du moins souhaitons le !!

Au niveau de la vie du club, c'est le temps des fêtes qui préoccupe les dirigeants, Nadia a passé commande au père Noël pour la soirée de fin d'année qui s'est déroulé le 11 décembre à la salle des fêtes, (elle a su user de son charme pour obtenir le plus de cadeaux possibles), quant à Michel, ce dernier a passé son temps à courir derrière les sponsors pour financer les calendriers que John a mis des nuits à réaliser (bien sur j'exagère), d'ailleurs vous ne tarderez pas à voir les joueurs frapper à votre porte pour vous les présenter. Christian quant à lui, peut se targuer d'avoir le plus gros tableau de chasse de la commune, au moins une trentaine de pièces à son tableau, et sans permis de chasse s'il vous plaît, mais je ne suis pas sur qu'il ait bien festoyé avec tous ces rongeurs qu'il a pris, voulant en faire profiter tout le monde il a bien invité tous les joueurs au repas des foies, sans succès hélas ! enfin Bernard est déjà en train de se gratter la tête pour tenir le budget qu'on lui a imposé pour acheter les lots du quine qui je vous le rappelle se tiendra cette année le 26 décembre en milieu d'après midi, nous vous attendrons nombreux pour ce quine spécial fêtes de fin d'année avec comme gros lot un voyage gastronomique, des cartons de champagnes, du foie gras, des cartons de vins etc.... et sa partie spéciale enfant avec console de jeux etc.... pour que Noël dure cette année 2 jours !!! Quant à moi je me contente de superviser tout ça et d'écrire les articles, sinon à quoi servirait un président.

L'avenir du club passe par toutes ces activités extra sportives car comme partout l'argent est le nerf de la guerre, mais l'avenir c'est avant tout les jeunes et l'école de foot, il est donc temps de faire un focus sur cet autre visage du club et sur les hommes qui s'en occupent.

Le Président





Equipe saison 2010 - 2011



Bulletin communal semestriel d'information
Nombre de tirage : 380
Mairie 15700 CHAUSSENAC - 04.71.69.02.01
mail : mairie.chausсенac@wanadoo.fr

Comité de rédaction
Réalisation : Jacques KLEM assisté de Sylvie CAPEL
Imprimerie des Carmes
15000 AURILLAC